

la suite d'une interpellation de Z. de Muyser et de la réponse du ministre d'Etat Emm. Servais. (53)

Pour ce qui concerne les questions concernant les chemins de fer et l'Union douanière, Norbert Metz y revint dans la séance de la Chambre du 28. 2. 1872, après que de Blochausen se fut évertué à réfuter les arguments du président de Scherff prétendant que le Grand-Duché avait le droit de donner l'exploitation de ses voies ferrées à qui bon lui semblait, et après que le député Salentiny eut fait le procès du Zollverein.

Metz n'entra pourtant pas dans le sujet sans avoir préalablement touché les sempiternels reproches qu'on ne se lassait de lui faire : qu'il avait voulu faire le sacrifice de l'indépendance du pays. Il rappela à cette occasion un fait qui, à beaucoup était resté inconnu : « Lorsque'il était question de l'annexion du pays à la France, j'ai été appelé à Paris pour obtenir en haut lieu satisfaction sur les intérêts du pays et sur mes intérêts personnels; j'ai été convié d'arborer le drapeau français qui eût pu avoir pour résultat la guerre chez nous, la ruine du pays d'abord et la perte de notre indépendance après; j'ai refusé, je n'ai pas été à Paris, je n'irai pas à Berlin, je resterai à Luxembourg. »

Au député Salentiny qui avait prétendu « que depuis le Zollverein notre agriculture a périclité, que la propriété a perdu sa valeur et que les émigrations ont eu lieu, » Metz répondit : « La cause qui a pu amener la diminution de la valeur de la propriété est la même qui s'est produite dans les Etats voisins : c'est que la propriété était arrivée à un prix trop élevé. Il s'est produit dans la valeur de la propriété une de ces crises qui se produisent quelquefois dans l'industrie, lorsque ses produits ont atteint des prix trop élevés. » Quant au secret des émigrations qui ont eu lieu non seulement dans le Luxembourg grand-ducal qui fait partie du Zollverein, mais même dans le Luxembourg belge qui n'en fait pas partie, le voici : « Celui qui avait une propriété valant 20 000 fr. pouvait, en la réalisant, acheter dix fois autant de terres en Amérique, et se procurer un meilleur salaire pour son travail. »

Esquivant les idées émises par Salentiny au sujet du libre-échange, Norbert Metz en revint à ce qui est pour lui l'essentiel : « Le Luxembourg ne peut songer qu'à une chose, c'est de maintenir ses relations avec le Zollverein ou de faire son annexion à la France ou à la Belgique ... Si donc le Zollverein peut nous être utile pour nos industries, il pourra encore servir la pensée que nous avons tous aujourd'hui de maintenir notre indépendance et de rester Luxembourgeois. » (54)

Les élections, en juin 1872, se firent sous le mot d'ordre : « Pour ou contre le Traité ferroviaire », et voter pour ce dernier était équivalent à vendre son pays à la Prusse.

Un des arguments du «Luxemburger Wort» consistait à insinuer que le pays ne deviendrait non seulement prussien mais aussi luthérien